

LE HCoC ET LES ÉTATS D'ASIE DU NORD-EST

HCoC Issue Brief - Mai 2022

En bref

La majorité des États d'Asie du Nord-Est possèdent des capacités balistiques ou cherchent à en acquérir, ce qui mène à une course aux armements. De plus, les **risques de prolifération** restent élevés, d'autant plus que seuls la Corée du Sud et le Japon ont adhéré au MTCR.

Alors que **le Japon, la Mongolie et la Corée du Sud ont souscrit au HCoC, la Chine pourrait aussi bénéficier d'une adhésion** en démontrant qu'elle agit de manière responsable dans le domaine de la non-prolifération.

Au vu de la détérioration de l'environnement sécuritaire international, les mesures de confiance telles que le Code restent pertinentes. En se concentrant non seulement sur les missiles mais aussi sur les lanceurs spatiaux, le HCoC peut **contribuer à rétablir de la confiance et à répondre aux développements spatiaux.**

À propos du Code de conduite de La Haye

Adopté en 2002, le Code de conduite de La Haye contre la prolifération des missiles balistiques (HCoC) est un instrument politiquement contraignant visant à limiter la prolifération des vecteurs d'armes de destruction massive (ADM). Composé d'un ensemble de mesures de transparence et de confiance, le HCoC est le seul instrument multilatéral centré sur les vecteurs d'ADM. Signé par 93 États à sa création, le HCoC compte désormais 143 États signataires (décembre 2022).

En adhérant au HCoC, les États s'engagent à **respecter un ensemble de traités des Nations unies et de conventions internationales sur la sécurité spatiale**, à soumettre une **déclaration annuelle** concernant leurs capacités en matière de missiles balistiques et leur politique nationale relative aux traités et instruments de non-prolifération et de désarmement, et à **envoyer des notifications préalables** à tout lancement de missile ou de lanceur spatial. Ces documents sont mis en ligne sur une plateforme dédiée (disponible pour les États membres uniquement), gérée par l'Autriche, qui fait office de contact central immédiat du HCoC. L'adhésion au HCoC est gratuite.

Si les États signataires s'engagent à « faire preuve de la plus grande retenue » dans le développement de capacités balistiques, il convient de souligner qu'il ne leur est **pas interdit de posséder des missiles balistiques, ni de mener des activités de lancement spatial**. L'adhésion au HCoC permet en outre aux États d'avoir **accès aux informations partagées par les autres États signataires** et de **mettre en avant leur engagement politique** en faveur de la non-prolifération et du désarmement.

Une course aux armements balistiques

Trois des six États d'Asie du Nord-Est¹ possèdent des missiles balistiques ou cherchent à en acquérir. Deux d'entre eux, la Chine et la République populaire démocratique de Corée (Corée du Nord), possèdent également des armes nucléaires. La **Chine** a testé sa première bombe atomique en 1964, quatre ans après le premier essai du missile balistique DF-1. Mais c'est seulement depuis la fin

de la Guerre froide qu'elle a développé son arsenal balistique, devenu l'un des plus diversifiés au monde – couvrant toutes les portées et maîtrisant des avancées technologiques telles que la propulsion solide, les ogives MIRVées et MaRVées, ainsi que les planeurs hypersoniques avec le DF-17ⁱⁱ. Selon des sources américaines, Pékin possède environ 110 missiles balistiques intercontinentaux (ICBM), et il a été signalé en 2021 que le pays était en train de construire plusieurs centaines de nouveaux silos à missilesⁱⁱⁱ, ce qui pourrait signifier une expansion significative de son arsenal stratégique.

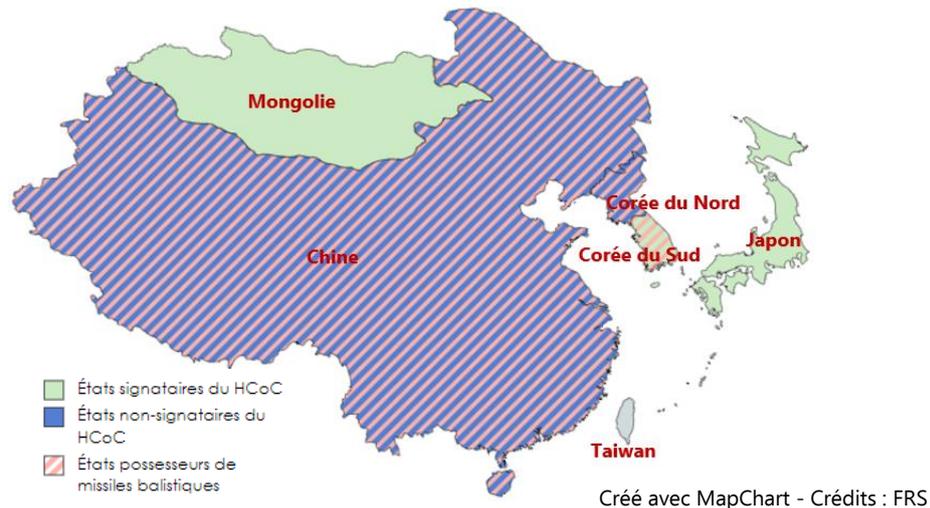


Figure 1. Capacités balistiques et souscription au HCoC en Asie du Nord-Est (Source : Nuclear Threat Initiative)

À la suite de son retrait du Traité de non-prolifération (TNP) en 2003, la **Corée du Nord** a rapidement développé ses programmes nucléaire et balistique, et un premier essai nucléaire a été réalisé en 2006. Aujourd'hui, Pyongyang possède une diversité de systèmes, allant des ICBM (Hwasong-14 et 15) et des missiles balistiques mer-sol (SLBM - Pukkuksong-1) jusqu'aux systèmes de frappe de précision à courte portée tels que les KN-23, 24 et 25 qui peuvent viser la Corée du Sud et ses défenses^{iv}. La Corée du Nord a également testé une série de nouveaux systèmes, dont un planeur hypersonique à propulsion solide pour la première fois en 2021, et elle investit dans les missiles de croisière^v. Ces vecteurs – développés en violation des sanctions adoptées par résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies (CSNU) – peuvent potentiellement être couplés à des armes nucléaires mais aussi chimiques.

En dehors de ces deux pays, la **Corée du Sud** a acquis certaines capacités conventionnelles dans un contexte d'instabilité régionale croissante. Le pays modernise et étend son programme de missiles, destiné à dissuader Pyongyang. À la suite de la décision des États-Unis de lever les restrictions imposées au programme de missiles sud-coréen, Séoul a développé le Hyunmoo-4, qui pourrait être utilisé pour frapper les installations souterraines nord-coréennes^{vi}. Elle a également effectué un essai réussi de SLBM en 2021. Les **États-Unis** sont aussi très présents en tant qu'acteur militaire en Asie du Nord-Est, offrant une dissuasion élargie à leurs alliés régionaux et contribuant au déploiement de systèmes de défense antimissile en Corée du Sud.

En outre, d'autres acteurs acquièrent ou développent des capacités proches des missiles balistiques. **Taiwan** aurait développé des capacités limitées, notamment le Tien Chi, et prévoit d'acquérir des roquettes lourdes guidées HIMARS auprès des États-Unis^{vii}. Le **Japon** développe actuellement un planeur hypersonique, qui sera lancé à partir d'un lanceur spatial^{viii}. Enfin, il convient de noter que les acquisitions ne se limitent pas aux capacités balistiques – la Chine, la Corée du Nord, la Corée du Sud et Taiwan possédant tous des missiles de croisière.

Risques de prolifération

Malgré le développement des arsenaux balistiques dans la région, **seuls deux États d'Asie du Nord-Est, le Japon et la Corée du Sud, sont membres du Régime de contrôle de la technologie des missiles (MTCR)**. Le système de contrôle aux exportations de **Taiwan** englobe largement les directives du régime, mais en raison de son statut politique contesté, il ne peut y participer officiellement. La **Chine, suite à une tentative infructueuse de rejoindre le régime**, ne fait pas non plus partie officiellement du MTCR – mais elle a mis en place certaines réglementations au niveau national. Elle a toutefois déjà disséminé des technologies de missiles vers un certain nombre de pays, dont l'Iran, la Corée du Nord, le Pakistan et l'Arabie saoudite, et est en train de devenir un acteur clé dans l'exportation de missiles conformes aux directives du régime^{ix}. Enfin, la **Corée du Nord** a été à l'origine d'activités proliférantes vers un large éventail d'acteurs, surtout dans les années 1990. L'Égypte, l'Irak, l'Iran, la Libye, le Pakistan, la Syrie et le Yémen ont tous reçu des systèmes capables d'emporter des ADM (notamment des technologies Scud ou Nodong) de Pyongyang, qui a profité financièrement de ces transferts illégaux^x. Les canaux de prolifération ont évolué ces dernières années, mais bien que les cas de prolifération soient souvent plus difficiles à détecter, les transferts de technologies se poursuivent.

Souscription et mise en œuvre du HCoC en Asie du Nord-Est

Avec trois États ayant rejoint le Code, à savoir le Japon, la Corée du Sud (tous deux en 2002) et la Mongolie (en 2006), l'Asie du Nord-Est compte une majorité d'États signataires. Ces trois États ont également toujours voté en faveur des résolutions de l'Assemblée générale des Nations unies (AGNU) en faveur du Code. En outre, le Japon et la Corée du Sud ont tous deux assumé la présidence tournante du HCoC. Le Japon a aussi accueilli une visite de site de lancement spatial en 2005, mettant ainsi en application l'une des mesures volontaires de transparence et de confiance du Code.

	Chine	Corée du Nord	Japon	Mongolie	Corée du Sud
A/RES/59/91 (2004)	✓	-	✓	✓	✓
A/RES/60/62 (2005)	✓	-	✓	✓	✓
A/RES/63/64 (2008)	✓	-	✓	✓	✓
A/RES/65/73 (2010)	A	-	✓	✓	✓
A/RES/67/42 (2012)	A	A	✓	✓	✓
A/RES/69/44 (2014)	A	A	✓	✓	✓
A/RES/71/33 (2016)	A	-	✓	✓	✓
A/RES/73/49 (2018)	A	-	✓	✓	✓
A/RES/75/60 (2020)	A	-	✓	✓	✓
A/RES/77/58 (2022)	A	-	✓	✓	✓

Figure 2. Votes aux résolutions de l'AGNU en faveur du HCoC (O : Oui, A : Abstention)

Cependant, le HCoC rencontre des difficultés d'universalisation dans la région. Taiwan n'est pas en mesure d'adhérer en raison de son statut spécifique, et la Corée du Nord reste à ce jour en dehors de la majorité des mécanismes de non-prolifération existants. La Chine pourrait en revanche être candidate à l'adhésion au Code. Pékin a déjà déclaré qu'il ne s'opposait pas aux objectifs du Code, et a voté trois fois en faveur des résolutions de l'AGNU sur le HCoC entre 2004 et 2008. La Chine a également pris des mesures de confiance bilatérales limitées avec la Russie, par le biais de l'accord de notification de lancement de missiles, adopté en 2010 et renouvelé en 2020. La Chine s'est cependant montrée réticente aux mesures de transparence présentes dans le Code, ainsi qu'à son caractère juridiquement non-contraignant, mais une adhésion au HCoC pourrait contribuer à renforcer l'image de puissance nucléaire responsable qu'elle souhaite véhiculer^{xi}.

Les moteurs de la prolifération balistique dans la région

L'universalisation du HCoC en Asie du Nord-Est est confrontée à un certain nombre de défis, à commencer par la **détérioration de la situation régionale**. L'accroissement des tensions entre la Chine

et les États-Unis au sujet de Taïwan pourrait conduire à une crise si les deux pays ne prennent pas d'urgence des mesures pour une réduction des risques nucléaires. La Corée du Nord multiplie également les essais de missiles et fait état de nouvelles capacités. Malgré le rétablissement des pourparlers avec la Corée du Sud en septembre 2021, le risque d'escalade reste élevé^{xii}. En outre, les implications du renforcement des arsenaux balistiques dans la région **ne se limitent pas à l'Asie du Nord-Est, ni même au continent asiatique**, mais s'étendent à l'échelle mondiale.

Le **nombre d'essais de missiles dans la région** et, dans de nombreux cas, le **manque de transparence autour de ces essais** ne sont pas de nature à améliorer la stabilité régionale. Selon le gouvernement américain, la Chine a effectué plus d'une centaine d'essais de missiles balistiques en 2019 – plus que tout autre État^{xiii}. Cette situation, associée à un manque de transparence concernant les programmes nucléaire et balistique de la Chine, soulève des questions ainsi que des risques de malentendus sur ses intentions. En Corée du Nord, les essais se sont également multipliés depuis l'arrivée au pouvoir de Kim Jong Un en 2012. Les derniers essais montrent que Pyongyang a considérablement amélioré ses capacités, malgré les multiples résolutions du CSNU condamnant les tests de missiles balistiques^{xiv}.

En outre, **l'affaiblissement de l'architecture internationale de maîtrise des armements** a des implications pour l'Asie du Nord-Est. Hormis la Corée du Nord, qui reste en dehors de tous les mécanismes internationaux de non-prolifération et de désarmement, le niveau d'adhésion à ces accords est relativement élevé dans la région. La Chine, le Japon, la Mongolie et la Corée du Sud ont tous ratifié le TNP, la Convention d'interdiction des armes biologiques (CIAB) et la Convention d'interdiction des armes chimiques (CIAC) ; ils ont pris des mesures pour mettre en œuvre la résolution 1540 du CSNU et ont signé les trois traités sur l'espace mentionnés dans le texte du Code. Mais dans le contexte actuel, les progrès sur les questions nucléaires et sur leurs vecteurs ont été stoppés. Les États-Unis ont quitté le Traité sur les forces nucléaires intermédiaires (FNI) en partie parce qu'ils ne voulaient pas conserver les limitations sur leurs missiles balistiques à portée moyenne et intermédiaire alors que de telles limitations n'étaient pas imposées à la Chine. Et aucun des deux États n'a ratifié le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), la position de la Chine restant liée à celle des États-Unis.

	Chine	Corée du Nord	Japon	Mongolie	Corée du Sud
Ratification du TNP	✓	N*	✓	✓	✓
Adhésion au Traité de Bangkok	✓	✓	✓	✓	✓
Ratification de la CIAB (ou adhésion)	✓	N	✓	✓	✓
Ratification de la CAC (ou adhésion)	N	N	✓	✓	✓
Ratification du TICE	✓	N	✓	✓	✓
Signature d'un protocole additionnel avec l'AIEA	✓	N	✓	✓	✓
Nomination d'un point de contact pour la mise en œuvre de la Résolution 1540	N	N	✓	✓	✓
Approbation de l'Initiative de sécurité contre la prolifération	N	N	✓	N	✓
Ratification du TIAN	N	N	N	✓	N

Figure 3. Ratification des accords de désarmement et de non-prolifération par les États d'Asie du Nord-Est

*La Corée du Nord a ratifié le TNP avant de se retirer du traité en 2003.

Le HCoC et le développement des activités spatiales

Les développements spatiaux en cours en Asie du Nord-Est sont également pertinents dans le cadre du HCoC. La Chine, le Japon et la Corée du Sud en particulier possèdent un large éventail de satellites, servant à la communication, l'observation de la Terre, la science et technologie, ainsi qu'à des fins militaires. De plus, avec au moins dix sites majeurs de lancements spatiaux, l'activité spatiale s'est considérablement développée dans la région. La Chine, en particulier, a effectué plus de lancements spatiaux en 2021 que tout autre pays (55, contre 51 pour les États-Unis)^{xv}. Si les industries spatiales

restent avant tout du ressort des États, la multiplication des acteurs privés est observable (*New Space*). Des États tels que le Japon s'emploient également à faciliter l'accès à l'espace, par exemple en soutenant des pays comme la Malaisie, le Bhoutan, le Sri Lanka, le Népal et les Philippines avec le lancement de CubeSats. Le HCoC peut fournir un cadre à ces développements spatiaux, notamment au travers des notifications préalables de lancement, qui concernant les lancements spatiaux ainsi que les tirs d'essais de missiles. Cette mesure a été incluse en raison du caractère à double usage des technologies spatiales, et du fait des fortes similitudes entre lancement spatial et tir de missile. Faire preuve de



Figure 4. Programmes spatiaux en Asie du Nord-Est

de transparence sur les capacités balistiques et spatiales peut donc constituer une mesure concrète permettant d'accroître la confiance. Si la détérioration de la situation en matière de sécurité en Asie du Nord-Est n'est peut-être pas propice à l'adoption de nouveaux instruments, les mesures de confiance et de sécurité existantes, telles que le HCoC, peuvent déjà contribuer à réduire l'instabilité.

ⁱ L'Asie du Nord-Est est composée de la Chine, de la Corée du Nord, du Japon, de la Mongolie, de la Corée du Sud, ainsi que de Taiwan (République de Chine), ce dernier ayant un statut spécifique puisqu'il n'est pas reconnu comme État membre des Nations unies.

ⁱⁱ Antoine Bondaz, Daniel Liu et Emmanuelle Maitre, « The Hague Code of Conduct and China », HCoC Research Paper, FRS, septembre 2021.

ⁱⁱⁱ Matt Korda et Hans Kristensen, « China Is Building A Second Nuclear Missile Silo Field », *Federation of American Scientists*, 26 juillet 2021.

^{iv} Sangsoo Lee, « Missile Deployments on the Korean Peninsula: An Accelerating Arms Race », *38 North*, 7 mai 2021.

^v Vann H. Van Diepen, « Six Takeaways From North Korea's "Hypersonic Missile" Announcement », *38 North*, 13 octobre 2021.

^{vi} Sangsoo Lee, « Missile Deployments on the Korean Peninsula », *op. cit.*

^{vii} « Taipei Economic and Cultural Representative Office in the United States (TECRO) - HIMARS, Support, and Equipment », *Defense Security Cooperation Agency*, 21 octobre 2020, consulté le 28/10/2021 ; <https://www.dsca.mil/press-media/major-arms-sales/taipei-economic-and-cultural-representative-office-united-states-15>

^{viii} Mike Yeo, « Japan unveils its hypersonic weapons plans », *Defense News*, 13 mars 2020, consulté le 28/02/2022 : <https://www.defensenews.com/industry/techwatch/2020/03/13/japan-unveils-its-hypersonic-weapons-plans/>

^{ix} Antoine Bondaz & al, « The Hague Code of Conduct and China », *op. cit.*

^x Emmanuelle Maitre et Lauriane Héau, « Current Trends in Ballistic Missile Proliferation », HCoC Issue Brief, FRS, septembre 2020.

^{xi} Antoine Bondaz & al, « The Hague Code of Conduct and China », *op. cit.*

^{xii} Elisabeth Suh, « Biden's North Korea Policy - Neither Ambitious nor Adequate », Online Commentary, *DGAP*, 1 octobre 2021.

^{xiii} « La Chine tire plus de 100 missiles en 2019, bien plus que les États-Unis », *Kyodo News*, 29 février 2020.

^{xiv} Kelsey Davenport, « UN Security Council Resolutions on North Korea », *Arms Control Association*, avril 2018.

^{xv} Andrew Jones, « China plans more than 50 space launches in 2022 », *Space News*, 9 février 2022, consulté le 24/02/2022 : <https://spacenews.com/china-plans-more-than-50-space-launches-in-2022/>